



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 décembre 2024

GROUPE NATIONAL LOUP : une estimation de population fiabilisée et un enjeu à poursuivre le développement de la protection des troupeaux

Fabienne BUCCIO, Préfète coordonnatrice du plan national d'actions loup et activités d'élevage (PNA), a réuni ce lundi 16 décembre 2024, les membres du Groupe National Loup pour présenter un premier bilan de la mise en œuvre du plan suite à son adoption en février dernier et évoquer les perspectives pour l'année 2025.

À cette occasion, l'Office français de la biodiversité (OFB) a présenté la nouvelle estimation des effectifs de loups en France. Cette estimation est issue de l'analyse des données génétiques collectées durant l'hiver 2023-2024. Elle utilise une méthode plus fiable que la précédente. Elle est centrée sur les résultats génétiques des indices récoltés, selon un plan d'échantillonnage territorialisé¹, conformément aux décisions prises en début d'année au sein du Groupe National Loup, après consensus avec l'ensemble des parties prenantes.

L'estimation moyenne s'établit désormais à un effectif de 1013 loups avec un taux de confiance de 95 %, répondant ainsi à l'objectif de disposer de l'estimation la plus fiable possible, au regard de son rôle crucial dans la mise en œuvre du plan.

Le suivi de la population lupine permet de suivre l'état de conservation de l'espèce. Cette valeur est par ailleurs utilisée pour fixer le plafond de tirs dérogatoires destinés à la défense des troupeaux en situation d'attaque de la part du loup.

A noter qu'une expertise scientifique sera diligentée en 2025 par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'OFB afin d'actualiser les connaissances disponibles sur la population lupine et le bon état de conservation de l'espèce.

¹ Le plan d'échantillonnage s'appuie sur une maille de 10 km x 10 km. Il se concentre sur les zones où des indices de présence du loup ont été relevés tout en menant des prospections en parallèle dans les territoires où la présence du loup n'est pas confirmée.

La réunion du groupe national loup a permis également de :

- rappeler l'importance de poursuivre et d'amplifier la dynamique enregistrée ces dernières années en matière de protection des troupeaux et de présenter les simplifications apportées au dispositif d'aide pour 2025 dans un contexte où la hausse de prédation constatée au niveau national (+ 4,6 % en attaques, + 10,6 % en victimes) se manifeste principalement dans les territoires de nouvelle présence du loup (une hausse de plus de 40 % des attaques et de près de 80 % des victimes par rapport à l'an passé y est constatée alors qu'une baisse comprise entre 5 et 10 % est constatée dans les départements alpins) ;
- fixer à 192 loups le plafond de destructions autorisées au titre de 2025 ;
- conforter l'enjeu de réponses adaptées aux situations rencontrées par chaque territoire.

La séance a enfin permis d'évoquer la situation particulière des élevages bovins dont les dommages liés à la prédation se sont accrus au cours de la dernière décennie et représentent désormais près de 7,5 % des attaques et, de valider des évolutions réglementaires facilitant la défense des troupeaux. Ces évolutions seront soumises à consultation du public très prochainement.

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Clément COTI
Tél : 07 72 35 63 75
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69